

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Station GNV Laon sur la commune principale de l'AIOT 114 Avenue Pierre Mendès-France 02000 Laon.

La référence de votre dossier est A-3-6UA5KEME et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 29/03/2023 à 17h14 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **85341187400029**

Organisme : **MO-BE-LEAD**

Nom : **NGO**

Prénom : **Jérémy**

Fonction : **Ingénieur projet**

Personne morale

N° SIRET **20004349500015**

Raison sociale **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE LAON**

Forme juridique **Communauté d'agglomération**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

60 RUE DE CHAMBRY

Laon

02000 AULNOIS SOUS LAON

Signataire

Nom : **DELHAYE**

Prénom : **Éric**

Qualité : **Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon**

Référent

Nom : **GIRARDOT**

Prénom : **Olivier**

Fonction : **Directeur des services techniques**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Station GNV Laon**

Description des activités :

La station est destinée à l'avitaillement de véhicules fonctionnant au gaz naturel de type lourd (bus, autocars) équipés de connecteurs de remplissage NGV2. La pression de remplissage des véhicules est de 200 bar à 20°C. La station est raccordée au réseau de gaz naturel. Une vanne de coupure gaz est située en amont des équipements. Le gaz est déshumidifié grâce à un sécheur. Les équipements de compression sont situés sur une dalle béton ainsi que l'armoire électrique de contrôle commande de l'installation et le tableau général basse tension de l'installation. Le gaz est comprimé par deux compresseurs pour un débit maximum total de 320 Nm³/h. La dalle est entourée d'une clôture afin d'interdire l'accès aux équipements aux personnes non autorisées. L'accès se fait par un portillon avec serrure. Les compresseurs sont intégrés dans un conteneur dont les parois sont A1 – R90. Des aérothermes permettent le refroidissement du process à l'aide de circuits fermés remplis d'eau glycolée. La station est équipée de 14 appareils de distribution en charge lente munis de flexibles et de pistolets. Le remplissage des 14 véhicules est réalisé depuis le compresseur en simultané. La liaison entre les compresseurs et les distributeurs est réalisée en canalisation acier haute pression située dans un caniveau visitable. En cas d'urgence, des boutons d'arrêt d'urgence sont situés aux extrémités de la ligne de distributeurs. Une vanne de coupure gaz est également située en amont de l'installation de compression (vanne pompier). La station est télésurveillée via un système de supervision. Les alarmes sont envoyées directement à l'opérateur en charge de la maintenance. Des visites périodiques sont prévues pour assurer l'entretien et le suivi des équipements.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **114 Avenue Pierre Mendès-France 02000 Laon**

X : 746439

Y : 6942424

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1413	1413-1-b	Installations de remplissage de réservoirs de gaz naturel ou biogaz, sous pression	débit total de gaz en sortie 320 m3/h	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Les eaux résiduaires sont issues du mélange d'eau pluviale avec les gaz d'échappements et les pertes d'huile des véhicules. Ces eaux résiduaires seront acheminées au réseau de traitement des eaux du dépôt.

L'exutoire des eaux résiduaires :

En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

Séparateur d'hydrocarbures avant rejet dans le milieu.

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **50**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

Précipitations annuelles moyenne Laon (2022) : 492 mm Surface dalle GNV = 100 m² Volume maximum rejeté installation = 100 x 0,492 = 49,2 m³ 50 m³

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

À chaque connexion/déconnexion du pistolet de l'appareil de distribution à un véhicule, quelques centimètres cube de gaz naturel sont libérés à l'atmosphère par l'intermédiaire d'un évènement.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **NON**

Autres sources :

Non.

Élimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Déchets issus de l'exploitation : pièces mécaniques, huile de graissage, graisses, chiffons souillés. Élimination ou recyclage en filière agréée. Les déchets issues de l'exploitation et de l'entretien de l'installation sont gérés par l'opérateur de maintenance.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Extincteurs : 3 pour la zone de distribution / 2 pour la zone de compression et 1 pour l'armoire électrique Couverture anti-feu Détection/Alarme incendie (compresseur et stockage) Détection /Alarme gaz (compresseur et stockage).

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Attestation d'Autorisation de Déclaration ICPE.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

LAON-Xref MOBELEAD Ind C-VUE ENSEMBLE.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

LAON-Xref MOBELEAD Ind C-VUE ENSEMBLE.pdf